

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
6
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Martine MUNOZ à Claude NOWOTNY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX**Admission en non-valeur et créances éteintes
DÉLIBÉRATION N° 20171109-01*****Rapporteur : Daniel BETHUCAT, Vice-Président***

Vu les états de liquidation établi par le comptable du Trésor, mentionnant le nom des débiteurs, les références des titres et le montant total des créances antérieurs à 2017.

Cette créance, dont les pièces justificatives sont à la disposition de l'assemblée, sont :

désignation	imputation	Etat trésorerie	Validation
Budget DM – free wheels	6542 / 81211/0220	8 980.67	8 980.67
Budget DM - divers	6541 / 81200 / 0220	70.40	70.40
Budget B	6541 /2511 / 0403	1 806.97	1 806.97
Total		10 858.04	10 858.04

Le rapporteur informe l'assemblée que Monsieur le comptable du Trésor ne peut plus procéder au recouvrement en raison soit d'une décision de justice annulant la dette, soit d'un montant restant à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, soit parce que la personne est décédée ou l'entreprise fermée.

Le rapporteur propose d'admettre les titres du redevable en non-valeur ou créances éteintes pour un montant total de **10 858.04 €**.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre les titres du redevable en créances éteintes pour un montant de 10 858.04 €.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 49 + Représentés : 7 ... Non-participation
 TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre :
 Abstention : ...

Pour ampliation certifiée conforme,
 Le Président,

Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon